



Droit de garde des enfants

Par **olivier60590**, le **30/11/2010** à **17:14**

Bonjour,

Depuis 2001 un jugement stipule que la garde des enfants se fera chez la mère et que j'ai un droit de garde qui s'exerce les 1^o, 3^o et 5^o week-end du mois. Ce mode de garde est très contraignant puisque ma compagne actuelle a un droit de garde sur ses enfants un week-end sur 2. Dans ces conditions, chaque mois à 5 week-ends décale les droits de garde et nous ne pouvons donc pas organiser nos week-ends à long terme.

Sachant qu'il sera difficile de faire entendre raison à mon ex qui campe sur ce jugement de 9 ans d'âge (les enfants ont aujourd'hui 9 et 10 ans), quelles sont les démarches à suivre pour faire modifier ce jugement ? Est-il probable que j'aie gain de cause pour que mon droit de garde soit exercé un week-end sur 2 et non plus les 1^o, 3^o et 5^o week-ends du mois ?

Merci pour votre aide.

Cordialement.

Par **Marion2**, le **30/11/2010** à **17:23**

Bonjour,

Il faut saisir en courrier recommandé AR au JAF auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de vos enfants.

Vous expliquez votre situation actuelle.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Par **olivier60590**, le **30/11/2010** à **17:54**

Merci pour votre réponse. Je m'empresse d'adresser un courrier comme vous me l'avez indiqué. Merci encore.